

Le gouvernement du Canada a déjà pris plusieurs mesures pour répondre aux préoccupations les plus fondamentales de l'industrie. Par exemple, dans le budget de 1994, nous avons introduit une déduction au titre des contributions versées à des fonds en fiducie de régénération minière. Dans le document intitulé *Innovation: La clé de l'économie moderne*, notre plan global de croissance économique et de création d'emplois, nous avons énuméré six grands secteurs de l'économie qui bénéficieront des importantes améliorations à long terme qui seront apportées au régime de réglementation fédéral. L'industrie minière canadienne est un de ces secteurs.

Pour le secteur minier, les questions à l'étude comprennent des changements dans l'administration de la Loi sur les pêches, l'utilisation du terrain et les décisions connexes, la définition des déchets, les régimes de réglementation au nord du 60^e parallèle, l'analyse de l'impact de la réglementation et la gestion des substances toxiques. Par ailleurs, la décision du Conseil canadien des ministres de l'Environnement d'harmoniser les divers régimes permettra de réduire sensiblement le double emploi et les chevauchements.

• (1350)

La réglementation moins coûteuse et plus efficace que nous tentons de créer favorisera un climat plus propice à des investissements respectueux des principes de développement durable. J'insiste sur le fait que notre attachement à la protection de l'environnement ne sera pas compromis.

Le gouvernement canadien contribue déjà de façon efficace à améliorer les conditions requises pour que l'exploration continue de s'accroître au Canada. L'harmonisation des régimes d'évaluation environnementale fédéral et provinciaux et la réforme de la réglementation dans le cadre du programme *Innovation: La clé de l'économie moderne* constituent des efforts authentiques et significatifs en vue de réduire les chevauchements et le double emploi. Cet exercice vise à créer des conditions stables et prévisibles propices à un accroissement des investissements dans le secteur de l'exploration minière et dans l'ensemble de l'activité économique au Canada. Cette activité aura évidemment pour effet de créer de nouveaux débouchés au Canada et de remettre davantage de Canadiens au travail.

Le gouvernement canadien a bon espoir que les perspectives continueront de s'améliorer dans l'industrie minière au Canada et que cette dernière réussira à mettre pleinement en valeur les ressources géologiques du Canada tout en respectant les principes de développement durable. Les Canadiens pourront ainsi profiter pendant des générations des nombreux bienfaits d'une industrie forte.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'écouter les propos du secrétaire

Initiatives parlementaires

parlementaire. Une intervention majeure est manifestement impossible, faute de temps.

Je trouve intéressant que le gouvernement n'ait pas tenu compte de la vingtaine de recommandations faites l'an dernier par le comité permanent et dont un comité multipartite a convenu qu'elles aideraient à encourager l'industrie minière au Canada. Encore de belles paroles et rien d'autre.

Nous sommes ici pour examiner la motion du député d'Abitibi, qui dit:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait envisager de revitaliser l'investissement dans l'exploration au Canada, et au Québec, au moyen de stimulants fiscaux, dont les actions accréditives.

En ma qualité de porte-parole en matière de ressources naturelles, je suis heureux de pouvoir donner mon avis à ce sujet.

Les actions accréditives sont une façon de subventionner l'industrie. Il y a quelques années, elles ont coûté aux contribuables des centaines de millions de dollars, avec seulement un petit nombre de résultats positifs.

Le Parti réformiste a demandé une réduction des subventions de l'État aux entreprises. Nous estimons que, s'il est dans l'intérêt du marché d'explorer de nouvelles sources de pétrole, de gaz, de diamants, de charbon ou autre, c'est au marché de réunir les fonds nécessaires pour l'exploration.

Quel est le rôle du gouvernement à cet égard? En a-t-il un? Je crois que oui. C'est encore le rôle du gouvernement fédéral de mettre au point, pour l'industrie, une réglementation qui lui permette d'assurer un développement durable. Voyons d'abord ce que j'entends par développement durable.

Le développement, c'est l'exploitation de nos ressources naturelles. Il ne s'agit pas de préservation, mais d'exploitation qui soit durable. C'est un mot clé, car les emplois des Canadiens dépendent des ressources naturelles dans une large proportion, tout comme leurs revenus et leur niveau de vie. Le mot durable signifie que nous voulons continuer à exploiter les ressources durant les prochaines décennies. Or, pour y parvenir, nous devons traiter notre environnement avec beaucoup de soin. Il faut un équilibre entre les deux notions.

L'étude de Price Waterhouse sur le code de bonnes pratiques forestières en Colombie-Britannique, dont les résultats ont été publiés hier, illustre bien l'état de cet équilibre au Canada. L'application du nouveau code entraînera une perte de 46 000 emplois pour l'économie de cette province. On voit donc que l'équilibre entre les notions de développement et de durabilité est en train de devenir bien précaire au Canada.

Je crois que notre ardent désir d'assurer la durabilité ou pérennité commence à frôler l'hystérie et à faire le jeu des préservationnistes plutôt que de servir ceux qui favorisent le développement durable. Nous sommes en train d'étouffer le développement, dans notre pays. Ce n'est pas le sens qu'on devrait donner au concept de développement durable.